



Office européen des brevets

PANEL DE DEMANDEURS 2003

INTENTIONS DE DEPOT DE DEMANDES AUPRES DE L'OFFICE EUROPEEN DES BREVETS ET D'AUTRES OFFICES

CONTROLLING OFFICE

Steen Andersen et Peter Hingley

Munich, février 2004

0 Résumé

0.1 Introduction

En 2003, l'Office a effectué sa huitième enquête annuelle pour interroger des groupes de demandeurs sur leurs intentions en matière de futurs dépôts de demandes de brevet. Comme lors des deux enquêtes précédentes, quelque 2 000 demandeurs ont été sondés. L'OEB a procédé à la conception de l'enquête et à l'analyse des résultats, tandis que les entretiens et la collecte des données ont été réalisés par Roland Berger, consultant en études de marché à Munich. L'expérience acquise au cours des précédentes années de collaboration avec le même consultant s'est révélée bénéfique pour l'enquête 2003.

0.2 L'enquête 2003

Les demandeurs ont été choisis à partir d'un grand groupe (comportant 441 des principaux demandeurs auprès de l'OEB en 2002) et d'un groupe aléatoire de 2 055 demandeurs (sélectionnés parmi tous les demandeurs auprès de l'OEB en 2002). Le nombre total de demandeurs concernés s'est élevé à 2 168, la plupart des membres du grand groupe apparaissant également dans le groupe aléatoire. Les demandeurs couverts par l'enquête étaient à l'origine de quelque 37% des demandes de brevet déposées auprès de l'OEB (**Annex I**). Au cours de la première étape, les adresses correctes de 2 004 des demandeurs ont pu être trouvées et des contacts ont pu être établis avec 1 504 des demandeurs. Un questionnaire a été envoyé au milieu du mois de juin 2003 et les entretiens ont débuté en juillet pour se terminer au début du mois de septembre. Le questionnaire contenait une matrice complète de questions relatives aux dépôts de demandes de brevet, ventilées entre *premiers dépôts* et *dépôts ultérieurs*, non seulement auprès de l'OEB, mais aussi auprès des autres principaux systèmes de brevets existant à travers le monde. Certaines questions visaient en outre à fournir des informations sur les dépenses de R&D et sur les *premiers dépôts de demandes de brevet par unités techniques* (correspondant approximativement aux secteurs industriels). Des informations relatives à la taille et à la spécialisation des demandeurs ont également été collectées. Le taux de réponses utiles total a été de 37,4% des adresses correctes (750 sur 2 004), contre 35% lors de l'enquête précédente.

0.3 Analyse des résultats concernant les dépôts de demandes de brevet

L'enquête a été basée sur une approche de prévisions cumulatives fondées sur les principaux types de dépôt (*demandes européennes directes / euro-PCT-PI, premiers dépôts / dépôts ultérieurs*) et sur les blocs de résidence des demandeurs (Etats parties à la CBE, Japon, Etats-Unis, autres). Il a été d'abord procédé à une analyse des réponses spécifiques relatives aux prévisions futures de dépôts auprès de l'OEB. Pour le grand groupe, on peut estimer les taux de croissance du *nombre total de dépôts* par rapport à 2002 à quelque 5% en 2003, 5% en 2004 et 8% en 2005 (**Table III**). Pour le groupe aléatoire, après transformation logarithmique des données et après l'apport d'un certain nombre de corrections visant à améliorer la précision des estimations, les taux de croissance du *nombre total de dépôts* par rapport à 2002 peuvent être estimés à quelque 0% en 2003, 5% en 2004 et 9% en 2005 (**Table XI**). Les deux groupes connaissent donc une évolution différente de leur *nombre total de dépôts* en 2003, les données effectives déjà disponibles confirmant les prévisions relatives au groupe aléatoire. Les deux groupes devraient en revanche connaître une évolution similaire de leur *nombre total de dépôts* en 2004 et en 2005. Les deux groupes estiment que la proportion de demandes déposées par la voie PCT devrait se maintenir aux niveaux actuels.

Une autre approche a été adoptée pour analyser les données relatives au groupe aléatoire, les prévisions cumulatives s'appuyant cette fois sur les principaux types de dépôt et sur les domaines techniques tels que définis par les 14 *bi-clusters* utilisés à l'OEB à des fins organisationnelles (**Table XII**). Les prévisions de taux de croissance ont été dérivées par *bi-cluster* et également, d'une façon générale, en combinant des résultats par *bi-cluster*. Les prévisions globales ont été plus optimistes mais moins précises que celles obtenues grâce à l'approche traditionnelle, laquelle prend en compte les blocs de résidence des demandeurs.

La matrice de questions relatives aux intentions de dépôt de demandes de brevet auprès des principaux systèmes mondiaux a également donné lieu à une analyse (**Annex II**). Le nombre de *premiers dépôts dans le monde* semble s'être légèrement tassé en 2003 par rapport à 2002, mais devrait de nouveau progresser en 2004 et en 2005. Les demandeurs japonais pensent accroître jusqu'en 2005 leurs activités de dépôt auprès de la plupart des offices, alors que les demandeurs américains ne font pas preuve d'optimisme, tablant sur des niveaux de dépôt comparables à ceux de 2002. A l'inverse des demandeurs provenant des Etats parties à la CBE, du Japon et d'autres pays, les demandeurs américains n'envisagent pas de recourir davantage au système du PCT pour les *dépôts ultérieurs*.

Les données relatives aux dépenses de R&D et aux *premiers dépôts de demandes de brevet par unités techniques* ont fait l'objet d'une analyse descriptive (**Fig. XII and XIII**). Le niveau d'investissements correspondant à un seul *premier dépôt* était variable, les différentes *unités techniques* appelant des investissements plus ou moins importants. En 2002, un *premier dépôt de demande de brevet* nécessitait à lui seul, en moyenne, un investissement en R&D de quelque 580 000 00EUR (valeur médiane), la phase avant délivrance requérant quelque 89 000 EUR (15%).

0.4 Prévisions concernant les futurs dépôts auprès de l'OEB

Il est suggéré que les résultats basés sur le groupe aléatoire fournissent, après les corrections nécessaires, des prévisions appropriées concernant les futurs dépôts auprès de l'OEB (**Table XI** et **Fig. V**), à condition de prendre en compte l'incertitude des prévisions exprimée par les limites de confiance de 95%. Un résumé synthétique du **Table XI** figure au **Table XIV**.

La fiabilité de ces prévisions ne peut être assurée que dans la mesure où l'état d'esprit des demandeurs ne change pas depuis la réalisation de l'enquête. Le niveau de dépôts atteint en 2003 s'est ainsi révélé inférieur à la prévision formulée dans le scénario préféré de l'enquête précédente, et se situe juste au-dessus de la limite inférieure de confiance de 95% de cette prévision.